

Besoin d'aide interprétation du règlement

Par **vanessa_b**, le **28/05/2017** à **11:42**

Bonjour

J'ai une question. Voici ce que dit le règlement de mon M2

L'année comporte deux semestres d'enseignement (S 3 et S 4) qui ne sont pas compensables entre eux. Chacun des semestres est composé d'Unités d'Enseignement (UE).

La formation compte 6 Unités d'Enseignements.

Les crédits et les coefficients de pondération des divers enseignements sont déterminés conformément au tableau figurant en annexe du présent règlement. A l'intérieur des UE, les coefficients de pondération des matières sont proportionnels au volume horaire.

La deuxième année est définitivement validée lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne de 10/20 à chacun des deux semestres la composant.

Donc si il y a une UE où je n'ai pas la moyenne est-ce que je dois la repasser ?

Et si dans l'UE il y a une matière où je n'ai pas la moyenne dois-je la repasser ?

A défaut de validation de l'ensemble de l'année, une Unité d'Enseignement peut être validée isolément lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne à cette unité.

En effet les 2 semestres ne se compensent pas entre eux. L'un concerne le mémoire pour 50% l'autre le semestre (notes de l'année).

Si dans la partie note il y a dans une UE une matière où je n'ai pas la moyenne est-ce que je valide l'UE quand même ?

et si j'ai une seule UE où je n'ai pas la moyenne dois-je la repasser ? (UE dans le semestre 3 qui concerne la partie note).

Merci de votre aide.